

Vous êtes

- Domicilié(e) dans l'Allier
- Agé(e) d'au moins 18 ans
- En situation de handicap avec notification SAVS accordée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Nous sommes

- Un service de travailleurs sociaux
- Un service qui contribue à la réalisation du projet de vie de la personne aduite en situation de handicap.

Le SAVS intervient

- Dans nos locaux
- À domicile
- Ou tout autre lieu de vie extérieur.

Nos missions

Nos équipes de travailleurs sociaux vous accompagnent dans la réalisation de votre projet de vie.

